

Faculté de droit**DROI1510 Introduction to American Law**

[30h] 3 crédits

Ce cours n'est pas dispensé en 2005-2006

Cette activité se déroule pendant le 2ème semestre

Langue d'enseignement : anglais

Niveau : Premier cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Le cours assure une formation de base en droit américain.

L'étudiant doit avoir compris et retenu les notions et règles juridiques qui organisent la matière. Il s'agit de comprendre comment est structuré l'ordre juridique américain, comment des juristes américains raisonnent, et, aussi, comment l'enseignement est donné dans des universités américaines.

L'enseignement est destiné à développer une perception critique de la matière, et des valeurs sous-tendant l'ordre juridique américain.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Le droit américain est très vaste, et il ne saurait être question d'en fournir un panorama autre que partiel durant les heures prévues.

Les matières dépendront principalement des professeurs invités à donner ce cours.

En toutes hypothèses, on assurera que les étudiants aient une introduction au droit constitutionnel américain, ainsi qu'au droit économique américain. D'autres thèmes pourront être abordés, en fonction des spécialités des professeurs et des intérêts des étudiants.

L'enseignement sera donné sous la forme de questions dirigées aux étudiants et que ces derniers devront aborder en tenant compte des documents lus avant la séance. Les documents seront des arrêts de jurisprudence, mais aussi des textes plus fondamentaux comme la constitution américaine.

Une farde de documentation sera fournie aux étudiants dès le début des leçons.